

S.I.V.U. DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU VAL D'HERMONE

(Lullin – Reyvroz – Vailly)

**Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 27 novembre 2019
à 18h00 à La Mairie de Reyvroz**

Titulaires :

Présents : STEHLIN Michaël, DEGENEVE Alain, LOMBARD Gérald, TRABICHET Yannick.

Excusés : BRON Michaël, CRAYSTON José.

Suppléants :

Présents : CORNIER Andrée.

Excusés : CHATELAIN Sophie, COHEN Jean yves.

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2019 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

• **ADMISSION EN NON VALEUR :**

Sur demande de la trésorerie, il est proposé aux élus, d'admettre en non valeur la somme de 1 944,20 €, correspondant à la facture d'eau 2018 qui a été refacturée en janvier 2019 au compte prorata du chantier de construction de la crèche et de l'agrandissement de l'école. Le compte prorata de ce chantier est tenu par l'entreprise ENGECO, à l'encontre de laquelle la trésorerie considère les poursuites comme inopérantes.

Le Conseil syndical décide de ne pas admettre, à ce jour, en non valeur, la créance concernée, considérant qu'elle est relativement récente, pour un montant non négligeable et qu'en conséquence les poursuites doivent être maintenues.

• **DECISIONS MODIFICATIVES :**

les prévisions votées au budget primitif 2019 sont insuffisantes pour 2 lignes budgétaires.

En fonctionnement, il est décidé d'abonder de 200 € le compte 6811 dotation aux amortissements et de 2 000 € le compte 6815 dotation aux provisions, par réduction de la ligne budgétaire 60621 combustible.

En investissement, il est décidé d'abonder de 200 € le compte 28188 Autres immobilisations, par réduction de la ligne budgétaire 10222 FCTVA.

• **TABLEAU DES EMPLOIS :**

Le tableau des emplois est réactualisé, pour tenir compte de légères modifications intervenues au 01/09/2019.

• **GESTION ADMINISTRATIVE DU SIVU :**

Les secrétaires de mairie de Lullin et Vailly ont été informées des missions et de la charge de travail concernant la reprise par l'une ou l'autre des communes de la gestion administrative du SIVU qui est assurée actuellement par la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

Cette surcharge de travail serait compensée, par une indemnité complémentaire. Compte tenu de la charge de travail actuelle pour chacune des secrétaires, il est proposé qu'il y ai une répartition du travail entre les 2 mairies. L'une pourrait reprendre les ressources humaines et la paie et l'autre la gestion comptable et administrative.

Le Président propose une rencontre avec les 2 secrétaires de mairie et l'agent en charge du dossier actuellement à la Communauté de Communes, le 06 décembre 2019, en mairie de Vailly.

- **DIVERS :**

- Radiation enfants :

Les 2 enfants, résidant sur la commune de La Vernaz, scolarisés à l'école maternelle par dérogation, ont quittés l'école précipitamment, sans payer la facture de cantine et garderie et sans qu'aucune demande de radiation n'ai été faite auprès de la directrice. Le président va signaler cette situation à l'inspection académique.

- Travaux agrandissement de l'école :

Plusieurs petites finitions, non réalisées par les différentes entreprises qui sont intervenues sur le chantier, ont été finalement confiées à l'entreprise JEFF DECORZENT de Reyvroz.

Concernant le branchement des candélabres l'entreprise BLANC doit intervenir semaine 49.

Le totem annonçant le pole petite enfance au niveau de la route départementale a été livré, il sera posé prochainement.

- Structure de motricité extérieure :

Les enseignantes doivent définir leur choix. Le SIVU se chargera ensuite de solliciter les financements.

- Contrôle APAVE :

Compte tenu de l'agrandissement des locaux le contrat en cours avec la société APAVE pour le contrôle annuel des installations électriques doit être revu.

- Voeux 2020 :

La cérémonie des vœux du Président aura lieu le vendredi 24 janvier 2020 à 18h à l'école.

Le Président,
Michaël STEHLIN

SIVU ÉCOLE MATERNELLE
DU VAL D'HERMONE
18, route de l'Eglise
74430 LE BIOT

Prochaine réunion : la date sera fixée ultérieurement .